

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS ET BSAR DE



initiée par la société PROS Holdings, Inc. (« **Pros Holdings** » ou l'« **Initiateur** »)



présentée par



Le présent communiqué est établi et diffusé par Cameleon Software conformément aux dispositions de l'article 231-27 3° et de l'article 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a apposé le visa n°13-607 en date du 13 novembre 2013 sur la note en réponse de la société Cameleon Software.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Cameleon Software, requises par les dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, ont été déposées auprès de l'AMF le 13 novembre 2013 et mises à la disposition du public le 13 novembre 2013.

Ces informations, ainsi que la note en réponse de Cameleon Software, sont disponibles sur les sites internet de Cameleon Software (www.cameleon-software.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de Cameleon Software, Le Galilée - 185 rue Galilée - 31670 Labège, France.